

SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2006

DATE DE CONVOCATION :
DATE D’AFFICHAGE : 08/03/2006

07/03/2006 **NOMBRE DE CONSEILLERS : 11**
PRESENTS : 10
VOTANTS : 10

L’an deux mil six le lundi quatorze mars à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur ROCHER Joseph, Maire.

Etaients présents : M. BARRAIS Philippe, Mme HIVERT Marie-Claude et M. HUCHEDÉ Michel, Adjoints, M. CORNÉE Hervé, MME DORGÈRE Marie-France, M. ROCHER Marc, MME MEIGNAN Géraldine, MM. ROCHER Jean-Luc et HERMAGNÉ Victor

Etaients absents excusés

Etait absent non excusé et M. THUMERELLE Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MEIGNAN a été élue secrétaire.

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION : ANNEE 2005

Après s’être fait présenté les comptes de la commune et de la trésorerie pour l’année 2005, ainsi que les budgets annexes assainissement, du lotissement du Bordage et du Domaine des Sables, le conseil municipal les VOTE à l’unanimité.

OBJET : CONSTRUCTION A « COUTANCES »

Monsieur Le Maire INFORME le Conseil Municipal d’une demande émanant de M. LION Patrick, souhaitant construire sa résidence principal sur la parcelle sise à Beaulieu sur Oudon, près du lieu-dit « Coutances » et cadastrée section C 316p. En effet, M. LION a vendu le corps de ferme où il habitait en prolongement de « Coutances » au « Bois Jeusselin » mais reste exploitant agricole de 52ha qu’il cultive en céréales.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DIT : qu’il souhaite maintenir, voire accroître la population, qu’aucun élevage n’est à proximité de cette future habitation, que de parts et autres deux autres habitations y sont contiguës, que cette parcelle est desservie en eau, électricité et téléphone.

DONNE son ACCORD pour cette construction au vu de tous les motifs évoqués ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer positivement la demande de certificat d’urbanisme et la demande de permis de construire le moment venu.

OBJET : Etude d’impact sur la loi sur l’eau – Lotissement le Coteau du Domaine

Monsieur Le Maire PRESENTE les devis pour l’étude d’impact loi sur l’eau pour le futur lotissement le Coteau du Domaine.

Le devis de la SARL Léotot Géologie Environnement s’élève à 3324.88 € TTC et à 2990.00 € TTC pour le bureau d’étude G. MONTEMONT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal RETIENT à l’unanimité le Bureau d’étude G. MONTEMONT sis à ST BERTHEVIN et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2006

Le Conseil Municipal VOTE les subventions qui seront allouées aux associations pour 2006 :

Amicale des Anciens d'A.F.N et A.C.....	49.00€
A.P.E.I.	34.00€
Association des parents d'élèves.....	166.00€
Chambre des Métiers.....	25.00€
Centre Anticancéreux de RENNES.....	64.00€
Prévention routière.....	25.00€
Banque alimentaire de Laval.....	52.00€
A.D.M.R. de MERAL.....	166.00€
Etoile Sportive de BEAULIEU SUR OUDON.....	570.00€
Association communale de protections des cultures.....	214.00€
Secours catholique.....	48.00€
Centre de formation du bâtiment de la Sarthe.....	25.00€
U.D.A.F. 53.....	33.00€
Alliance des BEAULIEU de France (0.35 € X 400).....	143.00€
Les Restos du cœur.....	31.00€
Lycée Hôtelier de la Guerche.....	34.00€
Association des école publiques BEAULIEU-MONTJEAN (17€x22e)	374.00€

OBJET : DEVIS DE VOIRIE

Monsieur Le Maire PRESENTE les devis de voirie :

1 - Enrobé dans la cour de la mairie :

VERON : 5995.55 € TTC

F.T.P.B. :4739.33 € TTC

SECHE : 4327.13 € TTC

Au vu de ces 3 devis et après étude, le Conseil Municipal RETIENT le devis de l'entreprise SECHE du Bourgneuf la forêt pour un montant de 4327.13 € TTC.

2- Revêtement sur le V.C. de la Guéhardière :

F.T.P.B. :14064.00 € HT

SECHE : 18420.45 € HT

Au vu de ces 2 devis et après étude, le Conseil Municipal RETIENT le devis de l'entreprise FTPB de St PIERRE LA COUR pour un montant de 14064.00 € HT soit 16820.54 € TTC.

OBJET : DEVIS DE COUVERTURE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur Le Maire PRESENTE les devis de couverture de l'ancien presbytère :

MASSEROT. :20663.29 € TTC

HUBERT : 14414.53 € TTC

TRIPOTIN : 23180.92 € TTC

Au vu de ces 3 devis et après étude, le Conseil Municipal RETIENT le devis de l'entreprise HUBERT de St Poix pour un montant de 14414.53 € TTC.

OBJET : DIVERS

Les devis pour le chemin des reinettes ne sont pas tous arrivés et seront donc étudiés ensemble ultérieurement.

Pour les chemins susceptibles d'être vendus par la commune, la commission des chemins avait envisagée une solution mais il faut être sûr que ce soit légal et donc M. BARRAIS propose d'en reparler lors d'un prochain conseil municipal avec tous les éléments à présenter.

Une approche du projet en centre bourg a été réalisée par la DDE et est présentée au conseillers municipaux, cependant des rectifications sont à y apporter.

Pour la salle des fêtes, M Chaineau, Maître d'œuvre est venu la visiter. L'APAVE doit donner son avis courant mars.